

constances du moment et devrait dépendre en définitive du ministre responsable des pêches et non pas de la responsabilité d'une administration provinciale. Je pense cependant qu'à un certain stade, l'administration provinciale pourrait exprimer ses vues au ministre, qu'il s'agisse de la côte de l'Atlantique ou de la côte du Pacifique, s'il en était question. C'est pour cela que je dis ici, comme je l'ai déjà dit au comité lorsqu'un amendement similaire avait été proposé que je ne considère pas qu'il soit nécessaire ou souhaitable d'apporter ce changement à la loi sur la protection des pêcheries côtières.

J'ai dit que j'étais d'accord avec ce qu'a dit le ministre du bill quand il l'a présenté, qu'il n'apporterait qu'une modification minime à la législation sur les pêches. Je le félicite de n'avoir pas exagéré l'effet que pourrait avoir cette mesure pour la protection de nos pêches. En l'occurrence, je trouve sa position logique, alors que je n'étais pas de cet avis lorsqu'il s'agissait du bill précédent. Cependant, monsieur l'Orateur, je crois que le député de South Shore a eu raison sur certains points. Je voudrais que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) soit ici pour écouter le débat car je pense comme le député de South Shore qu'en apparence, tout au moins, notre ministère des Affaires extérieures ne semble pas beaucoup s'intéresser aux pêches. Il semble en effet que le ministre des Pêches doive tout seul faire face à la situation et formuler des déclarations au sujet de la nécessité de protéger nos pêches.

Certains députés se souviendront peut-être qu'il y a quelques temps j'ai demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si, alors que M. Gromyko, ministre des Affaires étrangères de l'URSS, était à Ottawa, il avait soulevé auprès de ce ministre la question des opérations de pêche des flottes russes au large de nos côtes, surtout de la côte du Pacifique, et qu'il m'avait répondu par la négative. C'était une grave omission de sa part. J'aimerais que la Chambre me soutienne dans mon opinion que les ressources en poissons des eaux canadiennes sont d'un intérêt national et un domaine dans lequel le secrétaire d'État aux Affaires extérieures devrait intervenir et que la situation existant sur la côte du Pacifique est de celles pour lesquelles l'opinion du gouvernement canadien devrait être officiellement communiquée au ministre des Affaires étrangères soviétique par notre ministère des Affaires extérieures. Il ne suffit pas de se désintéresser des questions de pêche et de les

laisser entièrement aux soins du ministre des Pêches et des Forêts et au groupe relativement peu important des conseillers de ce ministère.

• (5.00 p.m.)

En d'autres termes, c'est une question d'intérêt national et qui doit être considérée comme telle par le gouvernement fédéral et les porte-parole du ministère canadien des Affaires extérieures. Si je parle ainsi, c'est à cause de l'expérience acquise lors de l'étude de la loi sur les zones de pêche qui visait la protection de nos pêches côtières. Il a été très difficile à l'époque d'y intéresser activement le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui semblait constamment absorbé par d'autres problèmes, donnait à la Chambre des réponses évasives et se préoccupait peu de l'efficacité de cette loi.

Je crois que certaines choses qui se sont passées depuis prouvent que si notre ministère des Affaires extérieures avait alors adopté une attitude un peu plus directe et militante dans cette affaire, certains de nos problèmes actuels n'existeraient pas. Je voudrais pouvoir dire, monsieur l'Orateur, que le député de South Shore (M. Crouse) et ses collègues ont été aussi bruyants et aussi énergiques en 1964 que le député de South Shore l'a été aujourd'hui.

J'aurais aimé que les députés de l'opposition officielle aient bien voulu appuyer ceux d'entre nous qui nous efforcions alors de faire fixer les lignes de base droites par une loi fédérale, au lieu de prendre la position assez vague qui fut la leur à ce moment-là. Le vague du secrétaire d'État aux Affaires extérieures de l'époque ne fut dépassé que par celui du député actuel de South Shore, alors député de Queens-Lunenbourg.

Monsieur l'Orateur, je suis disposé à appuyer ce bill, même si, à mon avis, il n'accomplira pas grand-chose. Néanmoins, je suis heureux de constater que d'après ce bill, le ministre des Pêches semble vouloir entamer des pourparlers avec l'Union soviétique et les autres pays qui empiètent sur les ressources piscicoles de notre plateau continental. J'espère que le fait que la Chambre soit saisie de ce bill et qu'on ait exprimé une certaine inquiétude parce que le ministre des Pêches doit porter seul le fardeau de cette affaire, incitera le gouvernement à l'action afin de donner à nos ressources piscicoles une meilleure protection qu'on l'a fait jusqu'ici.